

Capitalisation Programme Assainissement Nord Ouest



ANNEXE : Dalle carré

Contexte de mise en œuvre

- La majorité des 1 825 latrines construites dans le cadre du projet sont dotées d'une dalle SANPLAT carrée.
- Ce type de dalle a été utilisé sur l'ensemble des zones d'intervention, excepté lorsque la qualité des matériaux a permis la réalisation de dalles rondes bombées.

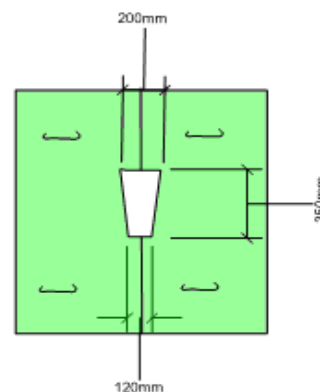
Choix du modèle

Différents modèles de dalles carrées ont été proposés par les trois coordinateurs du programme. Après concertation, pour des raisons de facilité de mise en œuvre, l'équipe projet a retenu un modèle ne nécessitant qu'un seul moule réversible, soit une dalle présentant une symétrie axiale entre les deux « dallettes ». Le modèle comprend également un emplacement pour un tuyau d'aération de 4 pouces de diamètre.

Caractéristiques techniques de la dalle

Une dalle est composée de deux « dallettes » symétriques de 120 x 60 cm.
L'épaisseur de la dalle est d'environ 7,5 cm.
Elle est ferraillée à l'aide d'un treillis de maille 15 x 15 cm fers $\frac{1}{4}$ (trois fers).

Vue de dessus :



Mise en œuvre

Construction de la dalle :

La qualité de la dalle dépend principalement du travail de celui qui la construit, en l'occurrence un « boss maçon ». L'expérience de construction des dalles carrées lors du programme ANO permet de mettre en évidence quelques points de vigilance :

- Lors de la fabrication d'une dalle, le moule doit être posé sur une surface non terreuse et plane pour garantir une épaisseur uniforme.

- Le béton doit être coulé en une seule fois sur le quadrillage déposé dans le moule et un niveau « propre » doit être effectué sur le dessus de la dalle afin qu'elle soit lissée et donc facile à nettoyer.

→ Dans l'idéal, il convient de vibrer les dalles afin de garantir un lissage optimal. Le matériel nécessaire (ex : aiguille à béton) est néanmoins coûteux.

- Le modèle de dalle carré choisi par l'équipe projet comportait des emplacements pour les pieds (position accroupie de défécation). N'ayant pas compris l'utilité de ces emplacements, la plupart des « boss maçons » ne les ont pas positionnés correctement : pas de symétrie entre les pieds ou placement non approprié. Le suivi des « boss » par l'équipe projet n'ayant pas été assez étroit, ces erreurs se sont multipliées.

En outre, certaines familles ayant choisi de rajouter un siège sur leur dalle de latrine, les emplacements devenaient inutiles et même gênants.

→ En fin de programme, il a été recommandé de supprimer les emplacements pour les pieds sur les dalles carrées.



Tuyau d'aération :

Lorsque le béton est coulé, un bout de tuyau PVC (4 pouces de diamètre) est posé à l'emplacement du futur tuyau d'aération de la latrine. Ce tuyau est fourni par le programme après finition complète de la superstructure.

Test de la dalle :

Après séchage (14 à 21 jours), chaque dalle carrée est testée en faisant monter cinq personnes sur deux appuis. Toute dalle ne résistant pas à ce poids est éliminée.

Coût

Le coût d'une latrine VIP à dalle carrée est estimé à environ 10 000 HTG.

Selon la méthode participative 50/50 du programme ANO, 5 000 HTG sont pris en charge par le projet et les Apports Locaux Valorisés (ALV) des foyers représentent 5 000 HTG par latrine.

Les coûts approximatifs sont répartis comme suit, avec leurs équivalents en euros au 1^{er} mars 2011 :

	Coût programme ANO	Participation par foyer (ALV)
Matériaux	2 818 HTG	2 356 HTG
Main d'œuvre	1 900 HTG	2 300 HTG
TOTAL	4 718 HTG (85€)	4 656 HTG (84€)

Utilisation

La dalle carrée est normalement conçue pour que les deux « dallettes » qui la composent puissent être amovibles grâce à deux poignées en fer fixées dans le béton, et donc réutilisées : dans l'idéal, les « dallettes » s'imbriquent et n'ont donc pas besoin d'être fixées. Lorsque le moule est abîmé ou que les « dallettes » sont mal fabriquées, il a été demandé aux « boss maçons » de les fixer avec un mortier maigre. Cette consigne n'a pas toujours été respectée, ce qui peut compromettre le déplacement sans casse de certaines dalles.

→ Veiller à ce que les dalles puissent être déplaçables pour permettre leur réutilisation.